



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
26 novembre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014
27-31 janvier 2014, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté,
liste des documents et plan de travail**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
2. Problématique hommes-femmes au PNUD.	3
3. Programmes de pays et questions connexes	4
4. Coopération Sud-Sud	5
5. Évaluation	6
9. Questions financières, budgétaires et administratives	6
10. Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)	6
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
6. Évaluation	7
7. Programmes de pays et questions connexes	8
<i>Débat commun</i>	
8. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	9
11. Missions sur le terrain.	10



12. Questions diverses	10
<i>Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (3 février 2014)</i>	
Plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	11

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Conformément à la décision [2006/14](#) du Conseil d'administration et à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le Conseil élira un nouveau Bureau, composé d'un président et de quatre vice-présidents. L'élection se tiendra le 8 janvier 2014. Selon le système de roulement établi entre les divers groupes régionaux, le Président du Conseil d'administration pour 2014 sera élu parmi les membres du Conseil qui appartiennent au Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour et approuvera le plan de travail de la session, tel que présenté par le Secrétaire. Il approuvera également le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2013. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour observations; le rapport définitif reprend les observations reçues dans les délais impartis.

Conformément à la décision [96/25](#), un plan de travail pour 2014, établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Conseil, est présenté au Conseil pour adoption.

Documentation

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail ([DP/2014/L.1](#))

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2013 ([DP/2014/1](#))

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2013 ([DP/2014/2](#))

Plan de travail pour 2014 ([DP/2014/CRP.1](#))

Débat consacré au PNUD

Point 2

Problématique hommes-femmes au PNUD

Conformément à la décision [2013/1](#) du Conseil d'administration, le rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes du PNUD présente les résultats obtenus en 2013, dernière année de la période couverte par ladite stratégie (2008-2013). Il fait le point sur les résultats obtenus par les activités de développement qui sont associées à des informations détaillées dans quatre domaines prioritaires, à savoir pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement, gouvernance démocratique, prévention des crises et relèvement, environnement et développement durable, et dresse un bilan interne s'agissant de la responsabilité, du savoir et des capacités, de l'égalité des sexes et de la coopération interorganisations.

La stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes du PNUD pour 2014-2017 a été élaborée conformément à la décision [2013/1](#) du Conseil d'administration, dans le cadre du plan stratégique concernant la même période. Elle résulte d'un débat approfondi entre le Conseil d'administration, les organismes des Nations

Unies, des experts indépendants et le personnel du PNUD. Elle fait fond sur les réalisations de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour 2008-2013 et les enseignements qui en ont été tirés, ainsi que sur les avantages comparatifs que présente le PNUD parmi les acteurs multilatéraux du développement. Elle propose d'engager le Programme dans une mission visant l'élimination de la pauvreté et une réduction significative des inégalités entre les sexes, par l'autonomisation des femmes et la promotion et la protection de leurs droits. Elle constitue un point de départ pour intégrer le souci de l'égalité des sexes dans chaque domaine d'action du plan stratégique, notamment mais non exclusivement le produit 4 relatif à la réduction des inégalités entre les sexes et à la promotion de l'autonomisation des femmes, pour procéder aux transformations internes requises pour mener à bien cette mission, et pour revitaliser la coopération Sud-Sud, les partenariats et la coordination. Le Conseil souhaitera peut-être approuver la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes du PNUD pour 2014-2017 et adopter une décision.

Documentation

Rapport de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes du PNUD en 2013 ([DP/2014/3](#))

Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes 2014-2017 ([DP/2014/4](#))

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Dans le cadre du plan stratégique pour 2014-2017, le PNUD s'appuie sur son programme mondial et ses programmes régionaux pour réaliser ses engagements et ses priorités en matière de développement. Les programmes régionaux concernant l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, et l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2014-2017 ont été élaborés à l'issue de vastes et intenses processus consultatifs auxquels ont participé les organes régionaux, les gouvernements nationaux et les membres du Conseil d'administration. Ils répondent, de façon prospective et organisée, aux besoins et priorités fixés à l'échelle régionale, en appliquant des principes fondés sur la valeur ajoutée qui peut être propre à une région, ou qui peut nécessiter un cadre régional. Ils mettent également en évidence de façon systématique les possibilités offertes pour faciliter la coopération entre les régions. Le programme mondial repose sur ces possibilités de coopération interrégionale qui permettent au PNUD de maintenir ses efforts à un seuil critique s'agissant d'un ensemble de questions stratégiques qui, pour être résolues, doivent être placées dans une perspective mondiale et envisagées et réglées à l'échelle globale. Il met également l'accent sur des aspects ayant trait à l'efficacité du développement tels que la mise en place de services relatifs aux politiques et d'une assurance qualité dont le PNUD tirera parti pour l'ensemble des activités qu'il mène dans le domaine du développement. En usant de voies multiples mais complémentaires, le dispositif englobant le programme mondial et les programmes régionaux répond directement à l'objectif poursuivi dans le plan stratégique et contribue aux résultats fixés dans le cadre intégré de résultats et de ressources.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver le programme mondial et les programmes régionaux pour 2014-2017.

Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration dans ses décisions 2001/11 et 2006/36, les programmes de pays ci-après seront approuvés selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf si cinq membres au moins du Conseil informent le secrétariat par écrit, avant la séance, de leur souhait de porter tel ou tel programme à l'attention du Conseil :

Afrique : Namibie

Amérique latine et Caraïbes : Mexique

Documentation

Programme mondial du PNUD pour 2014-2017 (DP/GP/3)

Document relatif au programme régional pour l'Afrique (DP/RPD/RBA/2)

Document relatif au programme régional pour l'Asie et le Pacifique (DP/RPD/RAP/2)

Document relatif au programme régional pour les États arabes (DP/RPD/RAS/3)

Document relatif au programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/3)

Document relatif au programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RPD/RLA/2)

Point 4 **Coopération Sud-Sud**

Le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour 2014-2017 a comme objectif général de permettre aux organismes des Nations Unies de promouvoir la coopération Sud-Sud, conformément aux principes énoncés dans le Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (A/RES/64/222). Il contient donc des propositions touchant des domaines dans lesquels le Bureau peut, dans le cadre de son mandat, contribuer à la réalisation de cet objectif en aidant à : a) élaborer et promouvoir les politiques à l'échelle mondiale et au niveau du système des Nations Unies; b) coordonner et faciliter les activités interinstitutions; c) stimuler le développement de mécanismes novateurs; d) favoriser la mise en place de partenariats ouverts à tous et mobiliser les ressources provenant d'entités publiques et privées en vue d'appuyer la collaboration pluri-institutions dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Document final de Nairobi; et e) améliorer le partage du savoir, la constitution de réseaux et l'échange des meilleures pratiques, y compris dans le cadre des centres d'excellence des pays du Sud. Ce cadre se fonde sur les grandes orientations fixées par l'Assemblée générale et le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, les décisions et engagements pertinents arrêtés dans l'examen quadriennal complet de 2012 et le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017. Il tient compte également des recommandations formulées dans le rapport de 2011 du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au sein du système des Nations Unies, et des débats tenus sur le programme mondial de développement pour l'après-2015.

Le Conseil souhaitera peut-être approuver le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour 2014-2017.

Documentation

Cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour 2014-2017 (DP/CF/SSC/5)

Point 5
Évaluation

Conformément à sa décision 2013/15, le Conseil d'administration sera saisi d'un plan d'évaluation à moyen terme établi par le Bureau de l'évaluation du PNUD, qui sera conçu sur la base du montant des ressources effectivement allouées, en vue de fournir les éléments d'appréciation à partir desquels il sera rendu compte au Conseil des résultats du PNUD dans l'exécution des activités qu'il mène à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du plan d'évaluation à moyen terme pour 2014-2017.

Documentation

Plan d'évaluation à moyen terme (2014-2017) (DP/2014/5)

Point 9
Questions financières, budgétaires et administratives

Comme indiqué dans sa décision 2013/28, le Conseil d'administration a autorisé l'Administratrice, à titre exceptionnel, conformément aux arrangements existants, à engager en 2014-2017, outre les crédits de 1 510,4 millions de dollars provenant des ressources ordinaires au titre de la composante institutionnelle du budget intégré, un montant supplémentaire pouvant atteindre 30 millions de dollars de ressources ordinaires au titre des mesures de sécurité. Il a également demandé au PNUD de fournir des renseignements complémentaires pour clarifier : a) la justification du montant réservé; b) les situations dans lesquelles il serait utilisé; c) les nouvelles activités de sécurité prescrites dans les directives du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et le rôle du PNUD à cet égard; d) le calendrier pour l'examen du montant engagé en vertu de cette disposition. Le présent rapport a été élaboré en réponse à cette demande.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans le rapport.

Documentation

Réponse au Conseil d'administration au sujet de la décision 2013/28 sur l'allocation de ressources supplémentaires au titre des mesures de sécurité (DP/2014/6)

Point 10
Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Au titre de ce point, le Conseil d'administration recevra des informations relatives au cadre stratégique du FENU pour la période 2014-2017 et aux résultats

provisoires obtenus en 2013 dans les domaines opérationnel et institutionnel, et il pourra dialoguer sur ces questions.

De la fin 2012 à la mi-2013, le FENU a organisé une série de consultations avec ses parties prenantes sur ses possibles orientations futures, ainsi que le Conseil l'avait décidé dans sa décision 2012/12. Comme indiqué dans un rapport officieux au Conseil, présenté par la Directrice exécutive à la session annuelle de 2013, ces consultations ont porté principalement sur trois thèmes : 1) les atouts du FENU; 2) le rôle du FENU dans le cadre qui se dessine pour l'après-2015 et dans le dispositif mondial relatif au développement; et 3) la situation financière du FENU et, plus particulièrement, la nécessité urgente d'augmenter ses ressources de base à raison de 10 millions par an au moins, afin d'atteindre le seuil des 25 millions, minimum requis pour maintenir sa capacité d'investir et d'établir des programmes dans 40 des pays les moins avancés.

Lors de la session annuelle de 2013, la Secrétaire exécutive a également annoncé que les consultations menées avec les parties prenantes du FENU à propos de son cadre stratégique pour 2014-2017 étaient appelées à se poursuivre. Lors d'une séance tenue le 21 novembre 2013, les membres du Conseil, les observateurs et les parties prenantes appartenant aux principales fondations philanthropiques fournissant un appui essentiel au FENU ont été mis au courant du projet de cadre stratégique pour 2014-2017.

Le cadre, qui est conforme aux grandes orientations définies dans la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, a été élaboré en liaison étroite avec le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, en vue de tirer le meilleur parti des effets de synergie. Il réaffirme l'engagement pris par le FENU d'aider à accélérer la progression vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de concevoir et mettre en œuvre le programme de développement de l'après-2015. Il met en évidence la ferme volonté de l'organisation de placer les pays les moins avancés au cœur de son action et il prend acte de son rôle de chef de file pour ce qui est de favoriser l'inclusion financière et les systèmes locaux de financement du développement, grâce à la méthode souple d'investissement qui lui est propre et à la présence de ses experts dans ces pays. Il présente la contribution de l'informatique et des techniques de communication au développement comme un vecteur essentiel, susceptible de démultiplier les effets des principales compétences mises en œuvre par le FENU, d'accélérer le développement dans les pays les moins avancés et de faire partager à l'échelle mondiale les enseignements tirés de l'expérience. Il prévoit également de créer des outils et des dispositifs de financement novateurs, de nature à générer un flux régulier de ressources permettant de financer le développement durable dans les pays les moins avancés.

Débat consacré au FNUAP

Point 6 Évaluation

Au titre de ce point, conformément à sa décision 2013/21, le Conseil d'administration examinera le projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015, qui a été débattu lors d'une consultation tenue durant la

deuxième session ordinaire de 2013, et dans lequel seront prises en compte les observations formulées par les États Membres à cette occasion.

Le projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 est conforme à la politique d'évaluation révisée approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/21 et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement menées dans le système des Nations Unies (voir [A/RES/67/226](#), par. 174 et 175). Le projet de plan comprend à la fois les évaluations réalisées à l'échelle de l'organisation, dont les évaluations thématiques et indépendantes des programmes de pays, et les évaluations réalisées au niveau des programmes. Il présente les ressources allouées à l'évaluation, qui ont été incorporées dans les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour la période 2014-2017 ([DP/FPA/2014/14](#)) et approuvées par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2013. Il expose également la démarche adoptée pour la planification et la portée des évaluations durant la période concernée, y compris les critères de sélection, la méthode et les produits prévus dans le plan stratégique pour 2008-2013 sur lesquels ces évaluations porteront, en vue d'apporter un éclairage à l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017. Ces éléments associés fourniront une évaluation d'ensemble qui : a) attestera de la responsabilité vis-à-vis des parties prenantes s'agissant des résultats obtenus en matière de développement; b) appuiera la prise de décisions fondée sur l'analyse des faits; et c) contribuera à tirer des enseignements utiles propres à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et éclaireront le FNUAP sur les moyens d'aider à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver le projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015.

Documentation

Plan d'évaluation budgétisé biennal provisoire du FNUAP pour 2014-2015
([DP/FPA/2014/2](#))

Point 7 **Programmes de pays et questions connexes**

Conformément à la décision 2006/36 du Conseil d'administration, les deux programmes de pays ci-après, qui ont fait l'objet d'un échange de vues lors de la deuxième session ordinaire de 2013, seront approuvés selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf si cinq membres au moins du Conseil informent le secrétariat par écrit, avant la séance, de leur souhait de porter tel ou tel programme à l'attention du Conseil :

Région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe : Namibie

Amérique latine et Caraïbes : Mexique

Débat commun

Point 8

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

En application de la décision [97/2](#), les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2012 sont présentés au Conseil d'administration à la session en cours. Les rapports fournissent des renseignements complémentaires sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (pour le PNUD, voir [A/68/5/Add.1](#); pour le FNUAP, voir [A/68/5/Add.7](#); pour l'UNOPS, voir [A/68/5/Add.10](#)).

Le rapport du PNUD rend compte des progrès accomplis par l'organisation en ce qui concerne les neuf grandes priorités en matière d'audit pour l'exercice biennal 2012-2013 (telles que présentées dans le document publié sous la cote [DP/2013/8](#) et approuvées dans la décision [2013/7](#) du Conseil d'administration) et fait également le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations d'audit formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Dans son rapport ([A/68/5/Add.1](#)), le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du PNUD pour l'exercice annuel clos le 31 décembre 2012, ce qui est appréciable compte tenu du fait que le PNUD a appliqué pour la première fois les normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) en 2012.

Le FNUAP se félicite de l'opinion non assortie de commentaires émise par le Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2012. Dans son rapport publié sous la cote [A/68/5/Add.7](#), le Comité des commissaires aux comptes a noté que le FNUAP jouissait d'une bonne santé financière et il a considéré que la mise en œuvre des normes IPSAS par le Fonds en 2012 avait été une réussite. Faisant le point des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité, le rapport du FNUAP indique le niveau de priorité accordé à chacune de ces recommandations. Un tableau distinct, qui peut être consulté sur le site Web du FNUAP, indique les progrès réalisés à ce jour dans l'application des recommandations de l'audit.

L'UNOPS se félicite de donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/68/5/Add.10](#)) et fait le point sur les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Le rapport du Comité sur les comptes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2012 n'est assorti d'aucune réserve.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Documentation

PNUD : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2012 ([DP/2014/7](#))

Fonds des Nations Unies pour la population : suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2012 : état de l'application des recommandations ([DP/FPA/2014/1](#))

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2012 ([DP/OPS/2014/1](#))

Point 11
Missions sur le terrain

Au titre de ce point, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS sera saisi du rapport sur la mission qu'il a effectuée au Tadjikistan du 24 au 30 juin 2013. Il souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

Documentation

Rapport sur la mission effectuée par le Conseil d'administration au Tadjikistan ([DP/FPA/2014/CRP.1](#))

Point 12
Questions diverses

**Réunion commune des Conseils d'administration
du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes
et du PAM (3 février 2014)**

Thèmes :

Norme d'efficacité de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes dans les plans stratégiques pour 2014-2017 du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

- Priorité au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

Cohérence de l'action menée par les Nations Unies pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité et pour accroître la résilience

- Priorité au principe de l'unité dans l'action au niveau des pays, afin d'assurer la cohérence de l'action des Nations Unies.

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
Première session ordinaire de 2014
(28-31 janvier 2014, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 8 janvier	10 heures-11 h 30		Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2014
Lundi 27 janvier	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2013 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2014 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Déclaration de l'Administratrice</p>
		2	Problématique hommes-femmes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes en 2013 (décision 2013/1) • Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017 (décision 2013/1)
		3	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Programme mondial, 2014-2017 • Programmes régionaux • Approbation des documents relatifs aux programmes de pays
	13 h 15-14 h 45		<i>Consultations informelles sur l'initiative relative à l'appui aux bureaux de pays</i>
	15 heures-17 heures	3	Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Mardi 28 janvier	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP
			Déclaration du Directeur exécutif
		6	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'évaluation budgétisé biennal provisoire, 2014-2015

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
		7	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Approbation des documents relatifs aux programmes de pays
	13 h 15-14 h 45		<i>Consultations informelles sur les points de l'ordre du jour</i>
	15 heures-16 heures	7	Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
	16 heures-17 heures		Débat commun
		8	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2012
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Mercredi 29 janvier	10 heures-11 heures		Débat consacré à l'UNOPS Déclaration du Directeur exécutif
	11 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)
		5	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Programme de travail à moyen terme du Bureau de l'évaluation
		9	Questions budgétaires, financières et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Réponse du Conseil d'administration relative à la décision 2013/28 concernant les ressources supplémentaires demandées au titre des mesures de sécurité
	13 h 15-14 h 45		<i>Consultations informelles sur l'état de l'élaboration des cadres de résultats</i>
	15 heures-17 heures	4	Coopération Sud-Sud <ul style="list-style-type: none"> • Cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, 2014-2017
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Jeudi 30 janvier	10 heures-13 heures	10	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Cadre stratégique, 2014-2017, et résultats provisoires pour 2013
		11	Missions sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la mission effectuée par le Conseil d'administration au Tadjikistan
	13 h 15-14 h 45		<i>Consultations informelles sur le cadre stratégique des</i>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<i>Volontaires des Nations Unies, 2014-2017</i>
	15 heures-18 heures	12	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2014
Vendredi 31 janvier			
Lundi 3 février	10 heures-13 heures		Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM
	15 heures-18 heures		
